

T1

QUELLE PROCEDURE UTILISER ?

TRAVAUX

SEUILS	25 000€HT	5 548 000€HT
Marché négocié	Procédure adaptée (1)	<ul style="list-style-type: none"> - Appel d'offres (ouvert / restreint) - Procédure concurrentielle négociée - Dialogue compétitif

FOURNITURES ET SERVICES

SEUILS	25 000€HT	221 000 €HT
Marché négocié	Procédure adaptée (1)	<ul style="list-style-type: none"> - Appel d'offres (ouvert / restreint) - Procédure concurrentielle négociée - dialogue compétitif

ARTICLE 28

Marché négocié	Procédure adaptée (1) (quelque soit le montant estimé des prestations)
----------------	---

(1) Les modalités de la procédure (contenu des documents, délais...) seront à adapter en fonction de la nature, la complexité et le montant des prestations

Comment calculer le seuil à prendre en compte pour le choix de la procédure

► Prendre en compte :

Pour les fournitures et services, l'ensemble des prestations homogènes (en raison de leurs caractéristiques propres ou parce qu'elles constituent une unité fonctionnelle).

Pour les travaux, l'ensemble des travaux qui appartiennent à une même opération (mise en œuvre d'un ensemble de travaux dans une période de temps et un périmètre limités).

► Cumuler les montants sur l'ensemble des lots techniques ou géographiques.

► Calculer le montant sur l'ensemble de la durée du marché (reconductions comprises).

► Marché à tranches conditionnelles :

Prendre en compte le montant estimé de la tranche ferme auquel s'ajoute les montants de toutes les tranches conditionnelles.

► Marché à bons de commande :

Prendre en compte le montant annuel maximum estimé calculé sur toute la durée du marché.

Dans le cas des marchés sans maximum annuel, la procédure la plus contraignante (appel d'offres européen) devra être utilisée.

Sous l'impulsion de l'Europe, les montants doivent être exprimés en Hors Taxe.